

# Notice Explicative de la réglementation sur les séries pour la saison 2004-2005

En mars 2004, l'assemblée Générale votait, sous proposition de la commission fédérale, un nouveau règlement concernant l'organisation des séries pour la natation sportive.

Ce document a pour objectif de réunir le maximum d'informations concernant l'organisation de la natation française à partir de cette nouvelle notion de " série ". En effet, vous y trouverez un récapitulatif des différentes règles d'application, illustrées par des exemples concrets.

Vous y trouverez également les grilles de temps de référence des séries Nationales, Interrégionales, Régionales et Départementales, qui seront appliquées à partir de cette saison, ainsi que la liste des nageurs classés et leur répartition dans les différentes compétitions du programme fédéral.

## **DEFINITION ET OBJECTIFS DES SERIES**

**Une série est** un ensemble d'éléments chronométriques de valeurs comparables. Les séries sont constituées des nageuses et nageurs dont les performances sont reconnues de valeurs comparables par la Fédération Française de Natation.

La hiérarchie des performances est déterminée par la Direction Technique Nationale.

Les séries sont établies pour une olympiade en prenant en compte la réalité de la natation française.

On ne change pas de série en cours de saison, mais on peut à tout moment se qualifier pour les compétitions de niveau supérieur.

La notion de série a cinq objectifs :

- ☞ établir une nomenclature des niveaux de performances,
- ☞ permettre de situer son niveau par rapport à cette nomenclature,
- ☞ confronter les nageurs d'un même niveau,
- ☞ situer la natation française par rapport à la natation internationale,
- ☞ permettre une plus grande liberté dans la planification des entraînements et des com-

16/11/04

pétitions.

Les conditions de passage d'une série à une autre reposent sur quelques règles élémentaires :

- 1) Un nageur appartient à une série du **16/09/N au 15/09/N+1**. **Il n'y a pas de changement de série en cours d'année, et ce, quel que soit le niveau de performance atteint au cours de la saison.**
- 2) Au cours de la saison, un nageur pourra participer à trois types de compétitions :
  - ⇒ Les compétitions de référence à laquelle il appartient. Sa qualification à ces compétitions est automatique du **16/09/N au 15/09/N+1**.
  - ⇒ Les compétitions de qualification dont l'objectif est de le qualifier pour les compétitions de référence d'une série supérieure.
  - ⇒ Les compétitions d'animation qui seront des jalons pour la préparation aux différentes compétitions.

### **DETERMINATION DES SERIES pour la saison 2004/2005**

Le principe de base qui existait ultérieurement ne change pas. C'est à dire qu'un nageur ou une nageuse appartient à UNE série dès lors qu'il ou elle a réalisé en cours d'année précédente dans une compétition dite de **référence**, Une performance entrant dans cette grille.

Ainsi chaque nageur ou nageuse est répertorié dans une série en fonction de ses meilleures performances réalisées lors de la saison 2003/2004, en bassin de 50 m sur les compétitions reconnues comme de "Référence" pour les niveaux Internationaux, Nationaux, Interrégionaux et Régionaux et tous bassins pour le niveau Départemental (avec une grille de référence convertie selon la table de conversion fédérale pour les performances en bassin de 25m).

Pour déterminer les séries de la saison 2004/2005, les grilles de séries utilisées ont été les grilles de l'olympiade précédente (2001-2004).

C'est pourquoi pour cette saison encore sont en vigueur les deux principes suivant :

- en fonction de son année d'âge, un nageur appartient à une catégorie d'âge : Avenirs, Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors ou Seniors. Mais la notion de série ne concerne que les catégories Minimes, Cadets, Juniors, et Seniors. Les nageurs des catégories Avenirs, Poussins, Benjamins ne peuvent apparaître dans les séries.

16/11/04

- un nageur appartient aussi à la Catégorie « Toutes Catégories » et ceci quelle que soit son année d'âge.

⇒ C'est pourquoi il sera répertorié pour cette saison encore dans **une série dans sa catégorie d'âge et** répertorié dans **une série en catégorie « Toutes Catégories », d'où :**

▶▶▶ La possibilité d'une double appartenance :

☞ **Exemple**

National Juniors et National 2

Interrégional Toutes Catégories et Interrégional Cadets

Régional Toutes Catégories et Interrégional Minimes

### **DETERMINATION DES SERIES pour la saison 2005/2006**

Le principe de base qui existait ultérieurement ne change toujours pas. C'est à dire qu'un nageur ou une nageuse appartient à UNE série dès lors qu'il ou elle a réalisé en cours d'année précédente dans une compétition dite de **référence**, Une performance entrant dans cette grille.

Ainsi chaque nageur ou nageuse sera répertorié dans une série en fonction de ses meilleures performances réalisées lors de la saison 2004/2005, en bassin de 50 m sur les compétitions reconnues comme de "Référence" pour les niveaux Nationaux, Interrégionaux et Régionaux et tous bassins pour le niveau Départemental (avec une grille de référence convertie selon la table de conversion fédérale pour les performances en bassin de 25m ).

Pour déterminer les séries de la saison 2005/2006, les grilles de séries utilisées seront les grilles de l'olympiade 2005-2008.

Mais ce qui change c'est la disparition de la notion toutes catégories, et l'apparition de la notion de première année et deuxième année pour certaines catégories. Toutefois la notion de série ne continue à concerner que les catégories Minimes, Cadets, Juniors, et Seniors. Les nageurs des catégories Avenirs, Poussins, Benjamins ne peuvent apparaître dans les séries.

Schéma des séries :

Séries Catégories	Nationales	Interrégionales	Régionales	Départementales
----------------------	------------	-----------------	------------	-----------------

Seniors 21 ans et plus	SN	SI	SR	SD
Juniors 18, 19 et 20 ans	JN	JI	JR	JD
Cadets 2 17 ans	CN2	CI 2	CR2	CD2
Cadets 1 16 ans	CN1	CI 1	CR1	CD1
Minimes 2 15 ans	MN2	MI 2	MR2	MD2
Minimes 1 14 ans	MN1	MI 1	MR1	MD1

Effectivement chaque nageur sera classé dans une série de catégorie d'âge et pour les minimes et les cadets en fonction de leur année d'âge.

⇒ C'est pourquoi il sera répertorié pour la saison 2005/2006 dans **une série dans sa catégorie d'âge et** répertorié dans **une année d'âge s'il est cadet(e) ou Minime, d'où :**

▶▶▶ La possibilité d'une seule appartenance :

☞ **Exemple**

National Juniors

Interrégional Seniors

Régional Minimes 1

Départemental Cadets 2

### **SAISON 2004/2005 : PERIODE DE TRANSITION ENTRE DEUX SYSTEMES**

La DTN a donc mis en place un programme sportif adapté à la nouvelle philosophie de série adoptée pour l'olympiade 2005-2008. Ainsi à partir de cette saison, les compétitions sont référencées par niveau de pratique : nationale (Nationale 1 et Vittel Cup), interrégionale (Nationale 2 et circuit fédéral), régionale (championnats régionaux et circuit régional) et départementale (championnats départementaux et circuit départemental). Mais aussi dans le cas des compétitions nationales par catégories d'âge : Championnat N1 (Seniors), Championnats de France Juniors, Championnats de France Cadets, Championnats de France Minimes.

Une exception toutefois pour les nationaux minimes 1 et 2 qui pour les circuits n'auront pas accès au delà du niveau interrégional, hormis certains définis par liste d'aptitude par la FFN chaque saison.

L'enjeu de la saison 2004/2005 était donc de faire en sorte que chaque nageur commence à s'approprier ces nouvelles notions de séries par catégories d'âge uniquement, tout en ne perdant pas le bénéfice du niveau qu'il avait atteint lors de la saison précédente d'après les grilles de l'olympiade 2001-2004.

C'est pourquoi les classements dans les séries de cette saison sportive 2004/2005 ont encore été effectués avec les grilles de séries de l'olympiade précédente et que les conditions de passage pour les séries de l'année n+1 ou de qualification se font en fonction des grilles de l'olympiade 2005-2008.

La répartition des séries dans les différentes compétitions a donc été faite en fonction de la logique de permettre au nageur de participer au niveau le plus élevé de sa catégorie. C'est donc l'appartenance à la catégorie d'âge qui prime. Toutefois certaines séries ou certaines doubles appartenances ont posées l'obligation de mesures transitoires. Ces mesures concernent plus particulièrement les nageurs classés en série Nationale 2 et les nageurs de séries Nationales Minimales.

### **MESURES TRANSITOIRES**

**Mesure 1** : les nageurs de séries internationales participent à la Vittel Cup et aux championnats de France N1

**Mesure 2** : Les nageurs de séries nationales minimales ayant aussi une double appartenance N1 ou N2 participent à la Vittel Cup.

**Mesure 3** : Un nageur de série nationale 2 quelque soit sa double appartenance de catégorie d'âge participe à la Vittel Cup afin de lui permettre d'avoir un niveau de concurrence qu'il le tire vers la série nationale senior, junior ou cadet, en vigueur pour l'olympiade 2005-2008.




**Mesure 4** : Les nageurs seniors de séries de Nationale 2 et les nageurs juniors de série Nationale 2 et Interrégional Juniors, se qualifiant à la finale de la Vittel Cup ne pourront pas participer au championnat National 2 (ces compétitions se déroulant le même week-end). Ceci afin de lui permettre d'avoir un niveau de concurrence qu'il les tire vers la série nationale senior ou junior en vigueur pour l'olympiade 2005-2008.

**Mesure 5** : Un nageur National Minime, Cadet et Junior ayant la double appartenance Nationale 2, ne pourra pas participer au championnat de National 2 (qui est réservé aux nageurs de niveau interrégional).

**Mesure 6** : La catégorie juniors comporte trois années d'âge dès cette saison. Les nageurs nés en 1985 sont donc juniors.

### **REGLES DE PARTICIPATION AUX DIFFERENTES COMPETITIONS.**

La combinaison entre la volonté de mise en place de la nouvelle philosophie des séries et les mesures transitoires donnent le principe de participation suivant :

<u>Compétitions</u>	<u>Séries admises</u>	<u>pour se qualifier</u> <u>Série 2005-2008</u>
<b>Nationale 1</b>	Collectifs Internationaux N1, N1 + NJ, N1 + NC, N1 + NM	SN
<b><u>Nationale 2</u></b>	N2 non qualifié finale Vittel Cup N2 + JIR non qualifié finale Vittel Cup IR, JIR, CIR, MIR	SI, JI, CI1, CI2, MI1, MI2
<b><u>Nationale 3</u></b>	SR, JR, CR, MR	SR, JR, CR1, CR2, MR1, MR2
<b><u>Championnats de France Juniors</u></b>	NJ + N1, NJ + N2	JN
<b><u>Championnats de France Cadets</u></b>	NC + N1, NC + N2, NC + IR	CN1, CN2
<b><u>Championnats de France Minimes</u></b>	NM + N1, NM + N2, NM + IR, NM + R, NM	MN1, MN2
<b><u>Championnat Régional classement</u></b>	Collectifs Internationaux N1, N1 + NJ, N1 + NC, N1 + NM, N2, N2 + NJ, N2 + JIR, N2 + NM, NC + IR NM + IR, NM + R, NM, IR, JIR, CIR, MIR SR, JR, CR, MR	SR, JR, CR2, MR1
<b><u>Nationale 4</u></b>	SD, JD, CD, MD se qualifiant lors du circuit départemental	SD 25m, JD 25m, CD2 25m, MD2 25m
<b><u>Championnats Départementaux</u></b>	SD, JD, CD, MD	Libre arbitre CD
<b><u>Vittel Cup</u></b>	Collectifs Internationaux N1, N1 + NJ, N1 + NC, N1 + NM, N2, N2 + NJ, N2 + JIR, N2 + NM, NC + IR	
<b><u>Circuit Fédéral</u></b>	NM + IR, NM + R, NM, IR, JIR, CIR, MIR	
<b><u>Circuit Régional</u></b>	SR, JR, CR, MR	
<b><u>Circuit Départemental</u></b>	SD, JD, CD, MD	